



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2019 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation: 21 novembre 2019.

Présents: Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Dominique CAVAILLOLS, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, Serge DALIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents: Marie-Dolorès ANGULO, Eliane BERRON (pouvoir à B. MATEILLE), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Bernard DANAY (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Christine FORESTIE (pouvoir à S. PORTA), André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Ph. DUBOURG).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice: 43

Présents au début du Conseil: ..... 35  
dont suppléants: ... 1  
Absents au début du Conseil: ..... 8  
pouvoirs: ..... 5

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2019/204	Administration Générale – Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire	Le Conseil Communautaire prend acte des modifications de sa composition comme présentées dans l'annexe de la délibération. Il installe le nouveau Conseiller Communautaire dans ses fonctions.	PAS DE VOTE
2	2019/205	Administration Générale – Modification des statuts de la Communauté de communes	Le Conseil Communautaire approuve les statuts tels qu'annexés à la délibération et la nouvelle rédaction des compétences qui en résulte. Il dit que l'intérêt communautaire applicable à la compétence optionnelle « politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées » avant le 31 décembre 2019 sera appliqué à la compétence « politique du logement et du cadre de vie » à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020. L'intérêt communautaire des autres compétences optionnelles est également maintenu. Il autorise Monsieur le Président à notifier la délibération aux communes membres et à accomplir les formalités nécessaires à sa mise en œuvre. Le Conseil Communautaire dit que les nouveaux statuts de la Communauté de communes entreront en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 et il demande à Madame la Préfète de bien vouloir prendre acte de ces modifications dès la majorité nécessaire à leur approbation atteinte.	POUR : 32 CONTRE : 1 ABSTENTION : 7
3	2019/206	Budget – Budget Principal – Décision modificative n°2019/03	Le Conseil Communautaire décide que les virements de crédits en dépenses d'investissement sont ouverts et réduits pour un montant de 75 615,00 €.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
4	2019/207	Budget – Budget Principal – Décision modificative n°2019/04	Le Conseil Communautaire décide que les nouveaux crédits en section d'investissement sont ouverts pour un montant de 152 404,00 €.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
5	2019/208	Budget – Budget Annexe GEMAPI – Décision modificative n°2019/01	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts et réduits pour un montant de 591,00 €.	POUR : 36 CONTRE : 1 ABSTENTION : 3
6	2019/209	Budget – Budget Principal – Admission en non-valeurs et créances éteintes	Le Conseil Communautaire accepte que les non-valeurs et les créances éteintes soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6451 et 6452 du Budget Principal comme dans la délibération. Il charge Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à l'opération.	UNANIMITE
7	2019/210	Budget – Budget Annexe Déchets Ménagers M4 avec TVA – Admissions en non-valeurs et créances éteintes	Le Conseil Communautaire accepte que les non-valeurs et les créances éteintes soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6451 et 6452 du budget annexe des Déchets Ménagers comme indiqué dans la délibération. Il charge Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à l'opération.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1
8	2019/211	Budget – Budget Annexe Ordures Ménagères M4 sans TVA – Admissions en non-	Le Conseil Communautaire accepte que les non-valeurs et les créances éteintes soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées à l'article 6452 du budget annexe Ordures	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

		valeurs et créances éteintes	Ménagères Garonne comme indiqué dans la délibération. Il charge Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.	
9	2019/212	Budget - Modification des amortissements des immobilisations	Le Conseil Communautaire modifie le tableau des durées d'amortissement et approuve le tableau des durées d'amortissement présenté dans la délibération. Il indique que pour les subventions encaissées, la cadence de reprise correspond à la durée d'amortissement du bien.	UNANIMITE
10	2019/213	Culture et Vie associative - Autorisation de signature des conventions de prêt du matériel de la Communauté de communes aux associations et aux communes du territoire	Le Conseil Communautaire valide la liste du matériel susceptible de faire l'objet d'une mise à disposition. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de matériel aux associations et aux communes et il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes seront inscrits au budget.	UNANIMITE
11	2019/214	Culture et Vie associative - Autorisation de signature de la convention cadre relative au projet de Pays d'Art et d'Histoire et désignation des représentants aux instances de concertation	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention-cadre relative au projet de Pays d'art et d'histoire incluant la participation financière de la Communauté de communes selon les modalités définies dans la convention cadre. Il désigne les élus et techniciens suivants pour représenter la collectivité au sein des différentes instances de concertation : - Comité de pilotage : Jérôme GAUTHIER (titulaire) et Sylvie PORTA (suppléante). - Comité technique : le Chef de service Culture (titulaire) et la chargée de mission Tourisme/Economie (suppléante).	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
12	2019/215	Culture et Vie associative - Demande de subventions pour le festival « Rues et Vous » 2020	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à demander les subventions suivantes en vue de l'organisation du festival « Rues & Vous » 10, 11 et 12 juillet 2020 auprès du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la base du plan de financement présenté dans la délibération.	UNANIMITE
13	2019/216	Culture et Vie associative - Demande de subventions pour la saison culturelle et le projet culturel de territoire 2020	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à demander les subventions suivantes en vue de l'organisation de la saison culturelle année 2020 auprès du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la base du plan de financement présenté dans la délibération.	UNANIMITE
14	2019/217	Culture et Vie associative - Fixation des tarifs des spectacles « Au fil de l'eau » - année scolaire de septembre 2019 à juin 2020	Le Conseil Communautaire fixe les tarifs en vue de l'organisation de spectacles dans le cadre du projet d'Education Artistique et Culturelle « Au fil de l'eau » comme suit : - Tarif plein : 12 euros, - Tarif réduit : 10 euros (étudiants, bénéficiaires RSA, habitants CDC), - Tarif enfant (moins de 18 ans) : 6 euros, - Tarif « Petit Ambassadeur » : gratuit pour l'écolier accompagné qui revoit le spectacle en famille, - Tarif scolaires : 5 euros par enfant.	UNANIMITE
15	2019/218	Culture et Vie associative - Modification de la demande de subventions dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC) - Programme « Au fil de l'eau » 2019-2020	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, de l'IDDAC, et des Ecoles participantes à l'opération selon le plan de financement tel que présenté dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à percevoir les participations des Ecoles ainsi que les subventions ou dons nécessaires au financement du projet et à signer tous documents afférents au projet. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.	UNANIMITE
16	2019/219	Déchets Ménagers - Autorisation de signature d'une convention avec la société LVL	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la société LVL pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.	UNANIMITE
17	2019/220	Déchets Ménagers - Modification du règlement de collecte et de facturation de la REOM pour la commune d'Escoussans	Le Conseil Communautaire adopte les modifications du règlement de collecte et de facturation de la REOM sur la commune d'Escoussans telles qu'indiquées dans la délibération et intégrées au règlement annexé à la délibération. Il décide que ces modifications seront applicables au 1 <sup>er</sup> décembre 2019.	UNANIMITE
18	2019/221	Déchets Ménagers - Modification du règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative pour Cardan, Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions	Le Conseil Communautaire les modifications du règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative telles qu'indiquées dans la délibération et intégrées au règlement annexé à la délibération. Il décide que ces modifications seront applicables au 1 <sup>er</sup> décembre 2019.	UNANIMITE
19	2019/222	Déchets Ménagers - Modification du règlement de collecte et de facturation de la REOM rive droite (hors Sainte-Croix-du-Mont)	Le Conseil Communautaire adopte les modifications du règlement de collecte et de facturation de la REOM telles qu'indiquées dans la délibération. Il décide qu'elles seront applicables au 1 <sup>er</sup> décembre 2019.	UNANIMITE
20	2019/223	Développement économique - Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM) - engagement de principe de la Communauté de communes	Le Conseil Communautaire décide de participer financièrement à l'OCM pilotée par le Syndicat Mixte du Sud Gironde pour les entreprises localisées sur le territoire de la communauté de communes Convergence Garonne dans le cadre de l'aide à l'investissement à travers une subvention versée aux entreprises, pour un montant total de 51 428,74 €. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions tripartites « Syndicat Mixte du Sud Gironde/Communauté de communes Convergence Garonne/entreprise concernée », pour le versement de la subvention à l'entreprise et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

21	2019/224	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de la convention d'objectifs et de financement pour la « Prestation de service unique » pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant annexée à la délibération.	UNANIMITE
22	2019/225	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement pour le relais assistants maternel	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Relais assistants maternels » annexée à la délibération.	UNANIMITE
23	2019/226	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention relative au service extranet de consultation des ressources pour la prestation de service unique pour l'établissement d'accueil du jeune enfant	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention relative au service extranet de consultation des ressources pour la Prestation de Service Unique pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant annexée à la délibération.	UNANIMITE
24	2019/227	GEMAPI - Approbation du protocole de dissolution de l'ASA des digues de Barsac-Cérons	Le Conseil Communautaire approuve le protocole de dissolution de l'ASA de Barsac-Cérons et autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la délibération.	POUR : 37 CONTRE : 2 ABSTENTION : 1
25	2019/228	Marchés Publics - Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux « Aménagement du PLAJ dans une habitation existante - 33410 Cadillac »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la délibération pour un montant de 800 € HT et il dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
26	2019/229	Marchés Publics - Déclaration sans suite - Marché de « Gestion et d'exploitation de la déchèterie de Virelade »	Le Conseil Communautaire constate la décision de la CAO de déclarer sans suite l'appel d'offres pour la gestion et d'exploitation de la déchèterie de Virelade pour les motifs exposés dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à relancer la procédure de consultation.	UNANIMITE
27	2019/230	Marchés Publics - Adhésion à un groupement de commandes pour la revente des matériaux issus des collectes sélectives	Le Conseil Communautaire autorise l'adhésion de la CDC au groupement de revente pour la durée de la convention ainsi que la participation administrative, technique et financière de la Communauté de communes Convergence Garonne à ce groupement. Le Conseil Communautaire s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés et contrats auxquels la Communauté de communes est partie prenante. Il décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires aux frais de participation liés au fonctionnement du groupement et les recettes liées à la revente. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet engagement et désigne Mylène DOREAU (titulaire) et Maryse FORTINON (suppléante) comme membres de la CAO du groupement.	UNANIMITE
28	2019/231	Ressources Humaines - Adhésion au groupement d'employeurs Profession Sport et Loisirs Poitou-Charentes	Le Conseil Communautaire adhère au Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Poitou-Charentes et autorise Monsieur le Président à payer la cotisation afférente à l'adhésion. Il autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à prévoir les crédits budgétaires nécessaires.	UNANIMITE
29	2019/232	Tourisme - Subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant du Ciron pour la réalisation de l'étude Ciron 2025	Le Conseil Communautaire approuve la participation exceptionnelle de la CDC pour le financement de l'étude « Ciron 2025 » et il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Il autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette étude. Le Conseil Communautaire désigne Dominique CLAVIER comme élu référent à l'étude « Ciron 2025 ».	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner</li> <li>Attribution du marché de services « schéma communautaire de développement des hébergements de plein air - étude d'opportunité - faisabilité en Convergence Garonne » au groupement entre la société EMOTIO TOURISME (mandataire), Mathieu ZAGO et Gaëlle DUCHENE pour un montant de 24 200 € HT (offre de base + option).</li> <li>Avenant au marché « Eaux usées : eaux pluviales et bacs enterrés » attribué à LA POPULAIRE pour l'ajout du nettoyage des canalisations du Café de la Liberté deux fois par an pour un montant total de 810 € HT.</li> </ul>		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> <li>L. Chollon indique qu'aucun représentant de la CDC n'a été au forum de l'ADAR récemment et que le sujet des conventions tripartites avec la Région et la SAFER y ont été évoquées. Il y avait également une présentation des plateformes numériques pour les la fourniture de denrées issues de circuits courts dans les écoles. B. Mateille lui répond que les agendas de fin d'année sont tous complets. Concernant la fourniture de denrées issues de circuits courts, il indique que les marchés de repas des restaurants scolaires font déjà appel à des circuits courts.</li> <li>L. Chollon demande pourquoi la CDC n'a pas répondu à l'appel à projet national sur le Projet Alimentaire de Territoire. B. Mateille lui répond que les services n'étaient pas prêts pour fournir un dossier complet dans les temps. Ils disposent cependant d'une feuille de route pour répondre au prochain appel à projet en 2020.</li> <li>L. Chollon remarque qu'aucun maire n'était présent lors de la mobilisation des agents de l'Hôpital de Cadillac et que le sujet mériterait une motion de la CDC. B. Mateille lui répond qu'il ne souhaite pas d'intervention dans ce dossier.</li> </ul>		

A Podensac, le 04 décembre 2019,  
Le Président,  
Bernard MATEILLE

